

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE**

Département
DE L'AUDE

Séance du cinq décembre deux mille cinq

Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents : Mme Yvette BARBANSON, Melle Irène BENARD, M.M. Gérard CRIBAILLET, Robert DEJEAN, Mme Françoise DUBOURDIEU, MM. Bernard GEA, Aimé LAFFON, Louis MOLVEAU, Alain SABLAIROL, Louis VIC.

Excusé : M.M. Didier CODORNIUO, Ange MANDELLI, Gilbert PLA.

N°B-105/2005

OBJET : CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE CUXAC D'AUDE :
DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Rapporteur expose :

La Commune de CUXAC D'AUDE possède une station d'épuration dont le Schéma Directeur d'Assainissement réalisé 2002 et le complément que le CAN a lancé en 2005, ainsi que les différentes visites du SATESE, ont mis en évidence des dysfonctionnements importants dans son fonctionnement.

En outre, le raccordement de la blanchisserie industrielle BTB participe pour 35% environ à la capacité totale de la station d'épuration, qui est aujourd'hui sous-dimensionnée et ne peut donc fonctionner correctement.

Pour prendre en compte les évolutions futures de l'urbanisme, en particulier le raccordement des quartiers nord, et le raccordement des activités industrielles, dont l'usine BTB, il convient de créer sur un site situé à proximité de l'actuelle station d'épuration, une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 11 000 Equivalents Habitants.

Le montant estimé des travaux s'élève à 2.400.000,00 € HT.

Il convient pour financer cette opération de solliciter Monsieur le Président du Conseil Général et l'Agence de l'Eau pour l'obtention de la subvention la plus large possible.

Je vous propose :

- de solliciter Monsieur le Président du Conseil Général, et l'Agence de l'Eau, afin d'obtenir l'aide financière la plus large possible,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document de type administratif technique ou financier se rapportant à ce dossier.

Le Bureau adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus
Copie certifiée conforme.

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa réception
en Sous-Préfecture

le :

et de sa publication

le :

Le Président,

Michel MOYNIER.

